

Nouvelles Questions Féministes

Volume 32, N° 1, 2013

Violence contre les femmes

Coordination du numéro

Alice Debauche, Christelle Hamel

Edito

Violence des hommes contre les femmes : quelles avancées dans la production des savoirs ?

Alice Debauche et Christelle Hamel

La dénonciation des violences commises par des hommes contre des femmes a été l'une des questions majeures soulevées par le mouvement féministe des années 1970. S'appuyant sur une remise en cause de l'opposition entre espace public et espace privé, entre les questions publiques dont la société doit se préoccuper et les questions privées tenues au silence, les réflexions menées au sein du mouvement féministe ont mis en évidence la banalité des différentes formes de violence commises par des hommes à l'encontre des femmes – harcèlement dans la rue ou au travail, violences conjugales, violences sexuelles. La dénonciation des différentes formes de violences envers les femmes fut l'objet de nombreuses manifestations et de nombreux écrits militants – manifestations de nuit, procès politiques, etc. Elle s'est focalisée à la fois sur le viol et les violences conjugales, donnant naissance dans les années 1970 aux premiers foyers d'accueil pour les femmes victimes de violences par leur conjoint, mis en place par des collectifs militants tels que celui de Berne en Suisse qu'Elisabeth Bäschlin présente dans la rubrique *Collectifs* de ce numéro ou en France par la Fédération nationale solidarité femmes. De même se montent dans plusieurs pays des associations comme le Collectif féministe contre le viol, créé en France en 1982.

Les revues scientifiques furent alors un support important pour formaliser et diffuser l'analyse des violences masculines contre les femmes qui émergea dans le mouvement des femmes. Ces violences furent analysées comme étant conjointement un produit et un outil de la domination patriarcale (« domination masculine » dirait-on aujourd'hui). Ces savoirs ont circulé d'un pays à l'autre grâce aux revues et notamment entre les univers anglophone et francophone. *Questions féministes* fut pionnière en la matière en publiant en 1977 un article écrit par la sociologue britannique Jalna Hanmer, que l'on peut aujourd'hui classer au rang des textes fondateurs de ce champ de recherche (Hanmer, 1977). Son article proposait une conceptualisation de la violence des hommes contre les femmes comme modalité du contrôle social qu'ils exercent sur elles. S'appuyant sur une expérience acquise au contact des femmes qui s'adressaient aux foyers et aux services sociaux pour victimes de violences, elle insistait sur un point notable : les violences commises contre les femmes sont le fait d'hommes connus (et souvent des proches) de ces dernières. Cette particularité constitue aujourd'hui un des éléments les plus souvent démontrés parmi ceux qui caractérisent les violences subies par les femmes. Cela les distingue de celles subies par les hommes : lorsqu'un homme est agressé,

c'est la plupart du temps par d'autres hommes qui lui sont inconnus. La distinction est d'importance car elle signifie que les femmes sont exposées de façon récurrente aux violences de leur agresseur et qu'il leur est difficile de s'y soustraire. Ce savoir, nous dit Hanmer aujourd'hui dans la rubrique *Parcours* où elle revient sur la genèse de son article de 1977, n'aurait pu être produit sans son implication au sein du mouvement des femmes, qui s'organisait alors pour offrir une assistance aux victimes. C'est bien ce point de vue situé, né de la communauté d'expérience des femmes victimes, qui a permis aux chercheuses féministes de se défaire des diverses formes de justification sociale des violences sexistes, qu'il s'agisse de la perspective naturaliste (qui attribuait et attribue encore la violence à la « Nature humaine », ou plutôt à la « nature masculine »), ou de sa version plus récente et d'inspiration psychologique, qui attribue aux agresseurs des ressorts pathologiques (les agresseurs seraient des personnes malades, notamment ceux qui commettent le viol et le meurtre). Ainsi, le savoir scientifique sur les violences contre les femmes est-il bien né (une fois de plus) de la proximité étroite des chercheuses qui l'ont construit avec le mouvement social féministe, qui a été et demeure encore l'acteur le plus performant et parfois le seul acteur présent en matière d'assistance aux femmes victimes de violences. Ce mouvement fut donc l'espace de production d'un savoir élaboré par des femmes sur les violences des hommes, dans un contexte où les biais androcentriques de la production des savoirs scientifiques faisaient que les violences sexuelles et intrafamiliales (qui touchent majoritairement des femmes) n'étaient purement et simplement pas étudiées ni même conçues comme des violences par les chercheurs, généralement masculins, spécialistes de la délinquance et de la criminalité, pas plus qu'elles n'étaient appréhendées par les responsables politiques comme des violences devant être prévenues et sanctionnées par l'Etat.

A l'instar de l'article de Hanmer, l'ensemble des travaux parus dans *Questions féministes* demeure d'une actualité intense et le comité de rédaction de *Nouvelles Questions Féministes* a souhaité publier la préface à la réédition (chez Syllepse) de tous les articles de la revue. Ecrite par Sabine Lambert et reproduite dans notre nouvelle rubrique *Actualités*, elle témoigne du rôle de ces travaux dans les recherches féministes actuelles. Leur (re)lecture, facilitée par cette réédition, nous paraît d'autant plus nécessaire à l'heure où plusieurs actrices du mouvement des femmes des années 1970 et des recherches féministes qui en sont nées nous quittent. *Nouvelles Questions Féministes* tient à rendre hommage à Marie-Claude Hurtig et Françoise Collin, qui, par les revues et les programmes de recherches dont elles ont été les initiatrices, respectivement en psychologie sociale et en philosophie, ont largement contribué à la naissance et à la pérennisation des études genre dans le monde francophone.

L'institutionnalisation tardive des recherches sur les violences en France

C'est à la suite de la Conférence de l'ONU sur les femmes qui s'est tenue à Pékin en 1995 que l'étude des violences dans une perspective de genre a vu le jour en France. Cette conférence a effectivement révélé que la France, comme la majorité des pays européens, ne s'était pas dotée d'outil de mesure de ce phénomène et qu'elle ne pouvait en estimer l'ampleur, à la différence des quelques pays pionniers (4 sur les 27) qui avaient déjà réalisé de grandes enquêtes quantitatives quelques années auparavant (Pays-Bas en 1986 et 1997 ; Allemagne en 1992 ; Suisse en 1994 ; Angleterre en 1995). En France, l'Enquête nationale sur les violences envers les femmes (ENVEFF) fut réalisée en 2000 par une équipe pluridisciplinaire (démographes, sociologues, psychologues) pilotée par la démographe Maryse Jaspard (Jaspard *et al.*, 2003), qui s'est grandement inspirée de l'enquête suisse consacrée aux violences conjugales (Gillioz, De Puy et Ducret, 1997). Alors que l'insécurité et la violence n'étaient étudiées qu'au travers de leurs manifestations dans l'espace public par les spécialistes de la délinquance et de la criminalité, majoritairement des hommes, ces travaux menés par des chercheuses féministes (qui furent accusées de manquer d'objectivité

scientifique) ont mis au jour l'ampleur des violences intrafamiliales et des violences sexuelles qui touchent les femmes. Les données de l'ENVEFF comme celles de l'enquête suisse ont ainsi constitué un outil important dans la mise en place, depuis une dizaine d'années, de politiques publiques qui visent la protection des victimes. Ces grandes enquêtes quantitatives ont eu des retentissements très conséquents. Aujourd'hui, il n'est plus un pays européen qui n'ait réalisé une, deux, voire trois enquêtes de grande envergure sur les violences contre les femmes, la France continuant d'accuser un certain retard... Et les enquêtes menées régulièrement par la statistique publique, comme l'INSEE en France, incluent désormais – ce qui n'était pas le cas avant – des éléments de mesure des violences sexuelles et intrafamiliales, quand bien même ne sont-elles pas spécifiquement dédiées à la mesure des violences machistes. Les premières enquêtes citées plus haut, en mettant au jour l'ampleur de ces violences, ont ainsi rendu leur étude légitime. Il ne peut plus être dit dans le monde académique, ni ailleurs, que ces violences ont un caractère anecdotique. Depuis, diverses recherches qualitatives centrées sur l'activité des associations venant en aide aux victimes ou sur les dispositifs publics d'aide aux victimes, essentiellement réalisées par des doctorantes pour lesquelles la publication des résultats de l'ENVEFF fut un événement marquant, ont récemment vu le jour.

Les évolutions politiques et scientifiques récentes

Dans ce numéro, nous avons souhaité présenter des travaux empiriques originaux, traitant de questions au cœur des préoccupations aussi bien académiques que politiques. Ils ont en commun de réinvestir des thèmes déjà largement travaillés par le mouvement féministe des années 1970, en tirant profit de l'institutionnalisation des recherches sur les violences qui ont permis la multiplication des enquêtes quantitatives. Ainsi, ces articles confirment empiriquement ce qui était parfois resté à l'état d'intuition ou d'hypothèse, faute de moyens scientifiques pour les étayer.

Dans les années 1970, lorsque le mouvement féministe a dénoncé la complaisance de la justice à l'égard des auteurs, il fut accusé de vouloir judiciariser les relations entre femmes et hommes, et de s'en remettre à un système judiciaire conçu comme un outil d'oppression des milieux populaires (Plaza, 1978). Les féministes furent accusées de cautionner une justice de classe. Les débats d'aujourd'hui sur les violences font écho en de nombreux points à ces questions des années 1970. Les récents cas médiatisés de violences sexuelles ou conjugales commises par des hommes des milieux les plus aisés (affaires Cantat, Polanski ou Strauss-Khan) ont mis en évidence la complaisance des hommes de ces classes vis-à-vis de la violence, ainsi que la solidarité qu'ils se manifestent les uns aux autres. Les médias si prompts à l'indignation lorsque les violences sont situées dans les quartiers populaires ou les milieux pauvres (voir les débats sur les « tournantes » : Hamel, 2003 ; Mucchielli, 2005), se font silencieux ou font preuve d'un remarquable esprit de corps lorsque riches ou puissants sont en cause (voir en particulier l'affaire Strauss-Khan : Delphy, 2011). La classe sociale, si elle n'est plus mobilisée de la même façon que dans les années 1970, dans un esprit de communion avec le prolétariat d'alors, fait un retour en force dans son lien avec les violences masculines contre les femmes. Elle joue aujourd'hui de la même façon qu'autrefois : les violences sont attribuées par les milieux dominants aux classes populaires et exclusivement à elles, à ceci près que les classes populaires sont aujourd'hui perçues à travers les personnes issues de l'immigration et que le classisme s'est teinté de racisme ; les violences commises par les hommes des classes supérieures et blanches sont ainsi niées, tandis que les milieux les plus favorisés donnent l'apparence de vouloir sauver les femmes des milieux populaires du sexisme des hommes qui les entourent. Dans le même temps, l'appareil judiciaire qui ne condamne que rarement les auteurs de violence, condamne d'abord, voire uniquement, les hommes pauvres et racisés. Les institutions médiatiques, judiciaires et sociales participent

donc directement de cette d'absence globale de sanction et de traitement différencié des affaires selon l'appartenance de classe de l'auteur. Ouvrant le *Grand angle* de ce numéro, Véronique Le Goaziou le démontre dans le cas des procès pour viol jugés aux Assises en France. A partir de l'étude de plus de 400 dossiers de procès pour viol, elle met en évidence la spectaculaire absence des hommes des classes les plus favorisées et la surreprésentation importante des hommes des classes les plus précarisées parmi les accusés et plus encore parmi les condamnés. Elle propose une série d'hypothèses pour expliquer cet état de fait, en s'appuyant sur les résultats des enquêtes quantitatives qui montrent que les viols sont commis dans tous les milieux sociaux.

D'autres acteurs institutionnels que la police et justice sont concernés par le problème des violences masculines contre les femmes. La nécessité de travailler sur la question des violences en concertation avec les médecins et les hôpitaux est régulièrement mise en avant par le mouvement féministe, mais aucune recherche en France ne s'intéresse aux pratiques du corps médical à ce sujet. C'est l'une des raisons pour lesquelles nous publions l'étude présentée par Laura Pomicino, Patrizia Romito, Vincenza Escribà-Agüir et Janet Molzan Turan. Les auteures proposent une analyse des situations de violence vécues par deux groupes de patientes d'un hôpital de Trieste en Italie, les unes venant d'accoucher et les autres venant d'interrompre volontairement leur grossesse. La mise en relation de leurs décisions reproductives et des violences que leur ont fait vivre leur conjoint ou leur famille met en évidence les contraintes qui peuvent peser sur leur choix d'interrompre ou non une grossesse dans une situation de violence, mais aussi la stratégie que peut représenter l'avortement dans un tel contexte. La recherche présentée s'inscrit dans un travail de collaboration étroite entre l'institution médicale et les chercheuses, qui ont participé à l'élaboration d'un outil de détection clinique des victimes de violence. Elle met au jour que le fait d'envisager systématiquement la grossesse comme « un heureux événement » empêche le repérage des situations de violences conjugales et que les stéréotypes des praticien-ne-s doivent être interrogés et travaillés collectivement pour laisser une place à la parole de femmes. Enfin, cette étude apporte une nouvelle pierre à la lutte pour l'accès à l'IVG, constamment remis en cause ces dernières années (en particulier en période de crise économique), car l'avortement « peut être la première décision autonome depuis le début d'une relation avec un conjoint violent. »

Les questions liées à la sexualité, et en particulier à l'orientation sexuelle, ont été au cœur des luttes féministes des années 1970 : la contrainte à l'hétérosexualité et l'invisibilité des lesbiennes furent analysées comme des éléments participant à l'oppression de toutes les femmes. Les recherches sur les violences sexuelles ont montré que celles-ci agissent comme produit et support du contrôle social de la sexualité des femmes. Les dérogations aux normes de l'hétérosexualité et de l'exclusivité sexuelle ont souvent servi de justification aux violences sexuelles. Gisèle Halimi, à propos du procès d'Aix (1978) qui préfigura la redéfinition du viol dans le code pénal français en 1980, soulignait ainsi : « *Et les violeurs osaient plaider qu'elles étaient consentantes ! C'était exemplaire parce qu'il s'agissait de lesbiennes. Le président sous-entendait que ça ne pouvait pas leur faire de mal...* » (Halimi, citée par Angeloff et Maruani, 2005). L'article de Brigitte Lhomond et Marie-Josèphe Saurel-Cubizolles dans ce numéro réinterroge les liens entre les violences sexuelles et l'orientation sexuelle. L'analyse statistique qu'elles ont produite met en évidence que les femmes ayant eu des rapports sexuels avec des femmes sont surexposées aux violences sexuelles. Pour approfondir leur analyse, les auteures utilisent un autre indicateur, l'autodéfinition relativement à l'orientation sexuelle. Elles constituent ainsi quatre groupes : (1) les femmes qui se définissent comme hétérosexuelles et n'ont jamais eu de rapports sexuels avec des femmes ; (2) celles qui se définissent comme hétérosexuelles mais ont eu des rapports sexuels avec des femmes au cours de leur vie ; (3) celles qui se définissent comme bisexuelles et enfin (4) celles qui se

définissent comme homosexuelles. Les femmes ayant eu des rapports avec des femmes et s'autodéfinissant comme hétéro- ou bisexuelles se révèlent les plus exposées aux violences sexuelles, mais aussi celles qui ont eu le plus de partenaires sexuels et les rapports sexuels les plus précoces. Le risque de violences sexuelles semble donc augmenter avec cette triple dérogation à la norme (multipartenariat, sexualité précoce, sexualité ponctuelle avec des femmes). A nouveau les violences, ici dans leur dimension sexuelle, apparaissent comme une forme de contrôle social des femmes, car il ne peut être considéré que la surexposition de ces femmes aux violences sexuelles soit le fait du hasard.

Plus récemment, le développement de travaux scientifiques sur les violences contre les femmes, c'est-à-dire de savoirs ayant la force d'une démonstration appuyée sur une méthodologie éprouvée, a suscité de nombreuses réactions, certains hommes s'étant sentis mis en accusation. L'un des principaux reproches adressé par les antiféministes aux premières enquêtes sur les violences faites aux femmes, quel que soit d'ailleurs le pays de l'enquête, fut précisément l'absence d'un échantillon d'hommes enquêtés qui aurait permis de comparer (et donc de relativiser) l'estimation chiffrée des violences subies par les femmes. Les conceptrices de ces premières enquêtes se sont ainsi vues accuser de parti pris (voir Maillochon, 2007, et l'intégralité du numéro 22/3 (2003) de *Nouvelles Questions Féministes*, intitulé « À contresens de l'égalité » qui répondait à ces accusations). Focalisés sur les violences conjugales, ces discours ont pour point commun de supposer l'existence d'une symétrie de l'usage de la violence dans le couple : les femmes seraient aussi violentes que les hommes. Cette affirmation fait écho aux pratiques des hommes violents eux-mêmes : en Espagne où la loi sur les violences est considérée comme la plus favorable aux femmes en Europe, les hommes objets d'une plainte déposent désormais quasi-systématiquement une contre-plainte pour laquelle ils utilisent la moindre griffure, afin de prouver, sinon qu'ils sont les principales victimes de la violence, du moins que les violences sont réciproques dans le couple et constituent « un mode de relation ». C'est aussi le cas en France, notamment depuis que la violence psychologique dans le couple a été constituée en délit dans le code pénal : les conjoints violents déposent plainte pour harcèlement contre leur conjointe qui les accuse. Sans nier le fait que les femmes puissent user de la violence (Cardi et Pruvost, 2012), il importe de faire preuve d'une grande vigilance face à la revendication par les hommes auteurs de violences d'un statut de victimes. Elle peut cacher leurs propres actes de violences et sert le but politique antiféministe de nier les violences masculines contre les femmes et d'occulter leur fonction dans le contrôle social. Ces discours masculinistes ont trouvé, depuis la réalisation des premières enquêtes quantitatives qui n'étaient conduites qu'auprès des femmes, un appui de taille dans la production statistique. En effet, à la suite de la réalisation de ces premières enquêtes, les institutions représentant la statistique publique (comme l'INSEE en France ou Statistique Canada au Québec) se sont saisies de la question de la mesure des violences contre les personnes et ont réalisé des enquêtes de victimation auprès des femmes comme auprès des hommes. Elles ont repris dans leur questionnaire une partie des questions qui avaient été conçues pour enregistrer les violences subies par les femmes, mais cet élargissement à la population masculine s'est fait sans qu'aucune recherche méthodologique aie permis de s'assurer qu'avec ces questions, on enregistrerait bien auprès des hommes des situations identiques à celles déclarées par les femmes. Aux Etats-Unis et au Canada, où les enquêtes sur les violences sont bien plus anciennes qu'en Europe, l'élargissement du questionnement aux hommes a donné lieu à la production de résultats étonnants qui tendent à montrer qu'il existerait outre-Atlantique un nombre aussi important d'hommes victimes de violences conjugales que de femmes. Plus récemment en France, les résultats produits par l'Observatoire national de la délinquance et des réponses pénales à partir des enquêtes réalisées avec l'appui de l'INSEE ne s'avèrent pas aussi curieux, mais les hommes représenteraient environ un quart de l'ensemble des victimes de violences conjugales

selon les résultats publiés régulièrement depuis 2009 par l'ONDRP (2012). La méthodologie qui a prévalu à la production de ces données mérite donc d'être examinée de près. De très nombreux biais méthodologiques ont été relevés concernant les enquêtes nord-américaines (Damand et Guay, 2005) et des enquêtes plus récentes faites avec un questionnaire différent mais toujours auprès des deux sexes ont abouti à des résultats tout à fait différents, qui infirment l'idée d'un usage symétrique des violences dans le couple. En France, nous ne faisons que découvrir ces nouveaux résultats produits à partir des déclarations des hommes dans les enquêtes, tandis que la connaissance des débats américains est quasi inexistante. Faire connaître ces discussions scientifiques nous paraît d'autant plus important aujourd'hui que certain·e·s chercheur·e·s se font l'écho des données statistiques états-uniennes et canadiennes, sans mentionner l'existence de ces critiques et vont même jusqu'à annoncer une augmentation prévisible des violences des femmes contre leur conjoint (Welzer-Lang, 2010). C'est cette réflexion sur la méthode que propose Catherine Cavalin dans ce numéro, *via* l'analyse du vif débat académique qui existe aux Etats-Unis et au Canada entre les statisticiens (issus de la statistique publique) qui croient à la symétrie des comportements violents dans le couple, et les chercheuses et chercheurs féministes (spécialistes des enquêtes quantitatives) qui ont démontré que les résultats aboutissant à cette symétrie dépendent largement du type d'outil statistique mobilisé (type de questionnaire) et de la définition des violences utilisée dans les enquêtes pour repérer les victimes (violence comme contrôle social *versus* geste violent). Cavalin rappelle que dans ces enquêtes, la violence conjugale n'est pas conçue comme une forme d'emprise ni comme une volonté de contrôle d'un partenaire sur l'autre et qu'une confusion est opérée entre violence et conflit. Ce qui est mesuré dans ces enquêtes est le conflit de couple, non la violence comme domination. Or, si les femmes peuvent certes user de gestes physiques contre leur conjoint quand elles sont en colère : donner une gifle, pousser, bousculer, insulter, elles ne le font souvent qu'une fois en une année ; ceci ne peut être considéré comme suffisant pour définir une situation de violence conjugale exercée par la conjointe sur le conjoint. Car c'est la relation d'emprise, le cumul des diverses formes de violences (verbales, psychologiques, physiques, sexuelles, économiques), leur répétition ainsi que le degré de gravité de leurs conséquences qui définissent la violence conjugale, et non un geste physique seul. Cet article fort utile soulève de nombreuses autres questions méthodologiques et démystifie la production statistique en examinant, en amont, comment les données et les analyses statistiques sont construites, et sur quelle définition de la violence. Le propos argumenté de l'auteure nous conduit ainsi à regarder avec circonspection non seulement les données nord-américaines, mais aussi les données françaises publiées par l'Observatoire national de la délinquance et des réponses pénales.

Un autre mécanisme politique d'euphémisation de la violence masculine contre les femmes consiste à ne pas nommer la violence. La violence conjugale qui conduit parfois à la mort d'une femme est appelée « drame familial » ou « différent familial » par la presse. Pendant longtemps, on l'a appelée « crime passionnel » (Houel, Mercader et Sobota, 2008) et désormais « homicide conjugal » en lieu et place de *fémicide conjugal*, ce qui romance et rend invisible le socle social de ces crimes ainsi que le sexe des victimes comme des auteurs. En forgeant la notion de fémicide, Jill Radford et Diana Russel (1992) ont mis au jour combien le sexisme du langage masque la réalité sociale des violences. Les travaux sur les fémicides conjugaux (encore appelés uxoricides) sont largement développés dans les pays anglophones. Aux Etats-Unis, ces meurtres font l'objet d'un décompte par la police depuis les années 1970 (Stark, 2007), tandis qu'un tel recensement n'existe en France que depuis 2007 (Raffin, 2012), grâce à la seule volonté de la capitaine Chapalain qui, au sein de la Délégation aux victimes (DAV) du ministère de l'Intérieur, a initié ce comptage. Les recherches anglophones, désormais nombreuses, montrent que les homicides conjugaux commis par des femmes ont souvent pour but de se défendre de la violence conjugale ou d'y mettre un terme, alors que

ceux commis par les hommes se produisent au paroxysme de cette violence. L'étude de Carmen Gill dans ce numéro est un exemple de recherche produite sur les meurtres de femmes dans le cadre conjugal, à partir d'archives administratives et judiciaires. Elle retrace l'histoire des enquêtes sur les meurtres conjugaux au Canada, le mouvement de sensibilisation qui a accompagné celles-ci et présente l'étude qu'elle a elle-même menée dans la province du Nouveau-Brunswick. Dans cette région rurale de l'est du Canada, elle a effectué une analyse statistique des données collectées dans les dossiers judiciaires et les dossiers d'enquêtes policières, ce qui lui a permis d'identifier certaines caractéristiques des auteurs et des victimes ainsi que des configurations dans lesquelles ces crimes sont intervenus. Outre que ces crimes sont majoritairement des fémicides, ils impliquent souvent aussi le meurtre des enfants ou d'une autre personne (généralement quelqu'un qui s'est interposé) ; le nombre de victimes liées à la violence conjugale dépasse donc largement le nombre de conjointes assassinées. La réalisation de ce travail comportait plusieurs objectifs. Le premier était d'améliorer le comptage des décès liés à ces fémicides, le second (corrélé au premier) consistait à revoir la formation des policiers pour que soit incluse dans leur formation à l'enquête une meilleure interrogation sur les violences conjugales, afin d'harmoniser et systématiser leur recueil des informations sur ces violences en cas d'homicide. Le troisième était de construire à terme des indicateurs de risque facilitant le repérage des situations où les victimes de violences conjugales étaient susceptibles d'être assassinées. Il s'agissait encore, enfin, de procéder à une meilleure évaluation des pratiques institutionnelles en repérant si des signalements antérieurs au meurtre avaient été établis, si des médecins avaient été sollicités, des démarches judiciaires engagées, autant d'informations utiles à la mise en œuvre de politiques publiques de formation des acteurs concernés. Cette recherche exploratoire met au jour à quel point les dossiers d'enquête réalisée par la police sont incomplets et parfois dépourvus d'informations sur l'antériorité des violences, et qu'en conséquence une révision de la formation des policiers est effectivement nécessaire. Elle donne aussi à voir que les homicides, associés dans nos imaginaires (confortés en ce sens par des centaines de films ou séries télévisées) à des crimes mafieux visant les hommes, se révèlent en fait, quand on prend en compte le sexe des victimes et leur lien avec le meurtrier, être la plupart du temps des meurtres de femmes et d'enfants liés aux violences conjugales. Le texte de Gill fournit également des exemples d'actions publiques qui ont été mises en œuvre pour transformer, ou plus exactement corriger, ces imaginaires sociaux qui nous empêchent de voir la violence contre les femmes.

La mise au jour du caractère genré de la violence et la nécessité de repenser la formation des professionnel-le-s (de la police, de la justice, du corps médical et du secteur social) ainsi que de transformer la production des statistiques administratives traversent plusieurs articles de ce numéro. A la lecture de l'article de Gill, on se dit par exemple que dans les pays européens tels que la France, d'où nous écrivons aujourd'hui cet édit, il serait nécessaire, que les statistiques issues de l'activité de la police cernent précisément qui sont les auteurs des meurtres recensés chaque année, y compris ceux des femmes assassinées par d'autres hommes que leur conjoint. Qui sont ces meurtriers ? Peut-être des pères, des frères, des *serial killers*, des proxénètes... Et l'on se dit encore qu'il serait utile de connaître les relations entre les hommes assassinés et leurs meurtriers. Peut-être découvririons-nous que la famille est également en cause ou que ces meurtres ont un lien avec les rapports sociaux de sexe. L'article de Lhomond et Saurel-Cubizolles nous fait également penser qu'il serait utile que ces mêmes statistiques policières et judiciaires indiquent si les personnes victimes de violences l'ont été en raison de leur orientation sexuelle. De telles transformations nécessitent une réorganisation de la production statistique des ministères de l'Intérieur et de la Justice, comme cela se met en place au Nouveau-Brunswick actuellement. Cette redéfinition de la statistique judiciaire permettrait sans aucun doute de porter un autre regard sur les questions d'insécurité qui sont aujourd'hui largement pensées, dans les représentations communes,

comme le produit de pratiques délinquantes motivées par le vol ou des trafics. Tandis qu'un changement des pratiques professionnelles des policiers s'avère pour cela nécessaire, l'article de Pomicino, Romito, Escribà-Agüir et Molzan Turan montre de son côté combien il importe de former les médecins à la détection des situations de violence, sans quoi la prise en charge des questions de santé se fait sans comprendre ce qui précisément génère les troubles de santé. Ainsi, ces travaux de recherche sont autant d'éléments qui invitent à penser des politiques publiques innovantes.

Les articles réunis ici fournissent un panorama de la diversité des approches développées actuellement en matière de recherche sur les violences sexistes. Ils s'inscrivent tous dans une démarche empirique quantitative, où les questions liées à l'usage des catégories et des statistiques sont centrales. Ensemble, ils constituent des exemples forts riches de l'apport d'une approche en termes de rapports de genre à l'étude des violences. On notera que plusieurs d'entre eux sont des exposés de travaux menés en dehors de l'espace francophone européen et que leur lecture fait prendre conscience du retard accumulé, incitant ainsi à développer ce champ de recherche dans cet espace.

Références

- Angeloff, Tania et Margaret Maruani (2005). « Gisèle Halimi. La cause du féminisme », *Travail, Genre et Sociétés*, 2 (14), 5-25.
- Cardi, Coline et Geneviève Pruvost (2012). *Penser la violence des femmes*, Paris : La Découverte.
- Damant, Dominique et Françoise Guay (2005). « La question de la symétrie dans les enquêtes sur la violence dans le couple et les relations amoureuses ». *The Canadian Review of Anthropology and Sociology*, 45 (2), 125-144.
- Delphy, Christine (dir.) (2011). *Un trousseage de domestique*. Paris : Syllepse, Coll. Nouvelles questions féministes.
- Gillioz, Lucienne, Jacqueline De Puy et Véronique Ducret (1997). *Domination et Violences dans le couple*. Lausanne: Payot.
- Hamel, Christelle (2003). « "Faire tourner les meufs". Les viols collectifs : discours des médias et des agresseurs ». *Gradhiva*, 33, 85-92.
- Hanmer, Jalna (2012 [1977]). « Violence et contrôle social des femmes ». In *Questions féministes 1977-1980* (pp. 94-115). Paris : Syllepse.
- Maillochon, Florence (2007). « "Chiffres noirs" contre "chiffres ronds" : l'enquête Enveff dans la presse quotidienne française (2000-2004) », in Natacha Chetcuti et Jaspard Maryse (dir.), *Violences envers les femmes : Trois pas en avant deux pas en arrière* (pp. 41-57). Paris : L'Harmattan.
- Mucchielli, Laurent (2005). *Le scandale des tournantes : dérives médiatiques et contre-enquête sociologique*. Paris : La Découverte.
- Nouvelles Questions Féministes* (2003). Vol. 22, N°3 « À contresens de l'égalité ». Lausanne : Antipodes.
- Plaza, Monique (2012 [1978]). « Nos dommages, leurs intérêts ». In *Questions féministes 1977-1980* (pp. 364-375). Paris : Syllepse.
- Houel, Annik, Patricia Mercader et Helga Sobota (2008). *Psychosociologie du crime passionnel. A la vie, à la mort*. Paris : PUF.
- Jaspard, Maryse, Elizabeth Brown, Stéphanie Condon, Dominique Fougeyrollas-Schwebel, Annik Houel, Brigitte Lhomond, Florence Maillochon, Marie-Josèphe Saurel-Cubizolles et Marie-Ange Schiltz (2003). *Les violences envers les femmes en France. Une enquête nationale*. Paris: La Documentation française.
- Radford, Jill et Diana E.H. Russell (1992). *Femicide: the politics of woman killing*. New York: Twayne Publishers.

Raffin, Valérie (2012). « L'homicide conjugal : état des connaissances et projet de recherche en région PACA ». *Etudes et travaux de l'ORDCS*, 3, 1-15. http://ordcs.mmsh.univ-aix.fr/publications/Documents/Publication_v2_VR.pdf

Rizk, Cyril (2010). « Les auteurs d'actes de violences physiques ou sexuelles déclarés par les personnes de 18 à 75 ans en 2008 et 2009 d'après les résultats des enquêtes "Cadre de vie et sécurité" ». *Repère 14* (ONDRP), 1-9. http://www.inhesj.fr/sites/default/files/reperes_14.pdf

Stark, Evan (2007). *Coercive Control: How Men Entrap Women in Personal Life (Interpersonal Violence)*. Oxford: Oxford University Press.

Welzer-Lang, Daniel (2009). « Les hommes battus ». *Empan*, 73, 81-89.